

(Re)créer l'Union au sein de la société belge ?

Stéphanie Wattier

Chargée d'enseignement et chercheuse post-doctorale (UNamur)

La société a profondément changé depuis l'indépendance de la Belgique en 1831. La construction d'un vivre-ensemble harmonieux s'est nettement complexifiée...

Pour le chercheur en matière de « droit et religions », il est difficile de rester insensible à la publication, ce lundi 9 janvier 2017, du sondage « Noir Jaune Blues » – réalisé en collaboration par *Le Soir*, la RTBF, l'institut Survey&Action et la fondation Ceci n'est pas une crise – dont il ressortirait une « *islamophobie ambiante* », une « *xénophobie ambiante* » comme « *l'un des principaux enseignements de l'enquête* » (sic).

En 1830, la Belgique devenait indépendante ; en 1831, elle proclamait sa Constitution et choisissait « L'Union fait la force » comme devise nationale. C'est de cette Union – en l'occurrence entre catholiques et libéraux de l'époque – que la Belgique est née.

Aujourd'hui, la société belge a profondément changé en raison notamment de la sécularisation, du pluralisme et de l'immigration. En ce sens, le besoin d'« Union » s'est déplacé de l'axe catholiques/libéraux vers un axe beaucoup plus complexe entre chrétiens, musulmans, juifs, bouddhistes, etc., mais aussi athées et agnostiques qui, comme le rappelle sans cesse la Cour européenne des droits de l'homme, bénéficient tous du droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion garanti par l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme.

Plus que jamais, l'enjeu principal pour notre société actuelle est de trouver un espace de « vivre ensemble » en abordant, avec patience mais détermination, chacune des difficultés auxquelles la Belgique se trouve confrontée : l'éducation au multiconfessionnalisme, l'égalité entre homme et femme, l'intégration des immigrants, etc. Ce dernier défi – qui

est sans doute l'un des défis sociétaux majeurs aujourd'hui – implique, bien davantage que la question de savoir si le Belge « *se sent autant chez soi aujourd'hui qu'avant* » (sic), de trouver les moyens de permettre aux immigrants – quelle que ce soit leur génération – de finir par se sentir un jour aussi « chez eux » en Belgique.

En outre, là où il y a une trentaine d'années, le droit s'inquiétait essentiellement de la question des rapports entre « l'Etat et l'Eglise » (au sens catholique), c'est désormais des relations entre l'Etat et les religions, mais aussi « non-religions », qu'il doit se préoccuper. S'agissant de la religion islamique, cette réalité emporte notamment la nécessité de s'interroger sur une forme d'« islam à la belge », ainsi que sur la question du dialogue interreligieux, et du dialogue entre religions et autorités publiques afin de (re)créer une (nouvelle) Union au sein de la société belge. ■